

FLORIDIENNE S.A.

Waterloo Office Park
Drève Richelle 161P Bte 4
B-1410 WATERLOO
TVA BE - 0403.064.593 - RPM Nivelles

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2020 à 15H00

Tenu au siège social, Drève Richelle 161P Bte 4, 1410 WATERLOO

BUREAU

La séance est ouverte à 15h00 sous la présidence du Chevalier Marc Yves Blanpain.

Monsieur le Président désigne Monsieur Thibaut Hofman pour remplir les fonctions de Secrétaire.

L'administrateur suivant ici présent, complète le bureau, étant la société anonyme W.INVEST, ayant son siège social à 1180 Uccle, avenue de la Floride 35, inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) sous le numéro 0472.184.122, représentée par son représentant permanent, Monsieur Waucquez Gaëtan, domicilié à Uccle (1180 Bruxelles), avenue de la Floride 35.

Les administrateurs présents au Webcast, complètent le bureau, à savoir : Madame Joanne Fuger, représentante de Samanda S.A. et Monsieur Herman Wielfaert, représentant de Freshwater Bay Management S.P.R.L..

Le tout en conformité avec l'article 21 des statuts.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés les actionnaires dont les nom, prénom et domicile ou dénomination et siège social respectifs, ainsi que le nombre d'actions de chacun d'eux, sont mentionnés sur la liste de présence.

Cette liste de présence, signée par le Président et le Secrétaire qui l'ont reconnue exacte, demeurera annexée au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de ce jour.

Les procurations, toutes sous seing privé, demeurent annexées au même procès-verbal de l'assemblée générale de ce jour.

EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

I. Ordre du jour et proposition de décisions

- 1. Décès le 4 avril 2020 du Baron Philippe Bodson, Président du Conseil d'Administration depuis le 1er juin 2004.**
- 2. Désignation par le Conseil d'Administration du Chevalier Marc Blanpain comme Président.**
- 3. Présentation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2019.**
- 4. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration, établi en conformité de l'article 3 :6 du Code des Sociétés et des Associations et du rapport du Commissaire sur l'exercice social 2019.**

5. **Présentation du rapport de rémunération** repris dans les rapports présentés au point 4.
6. **Approbation des comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2019 et affectation du résultat.**
Le Conseil propose de ne pas distribuer de dividende au titre de l'année 2019 et d'affecter la totalité du résultat de l'exercice en report à nouveau.
Proposition de décision :
L'assemblée approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019, présentés par le Conseil d'administration.
L'assemblée approuve la proposition du Conseil de ne pas distribuer de dividende au titre de l'année 2019 et de reporter le résultat à affecter soit 110.626.368,31 EUR.
7. **Approbation du rapport de rémunération.**
Proposition de décision :
L'assemblée approuve le rapport de rémunération tel que présenté par le Président du Comité de rémunération.
8. **Décharge aux administrateurs.**
Proposition de décision :
L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.
9. **Décharge au commissaire.**
Proposition de décision :
L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.
10. **Nomination d'un nouvel administrateur statutaire**
Le Conseil propose la nomination de la société BCCONSEIL SPRL (BE 0806.227.079), représentée par Monsieur Bernard Delvaux, en tant qu'administrateur indépendant pour une durée de quatre années. Cet administrateur possède la qualité d'administrateur indépendant puisqu'il répond aux critères énoncés à l'article 7:87 du Code des Sociétés et des Associations et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Ce mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs.
Proposition de décision :
L'assemblée générale approuve la nomination de la société BCCONSEIL SPRL (BE 0806.227.079), représentée par Monsieur Bernard Delvaux, en tant qu'administrateur indépendant pour une durée de quatre années.

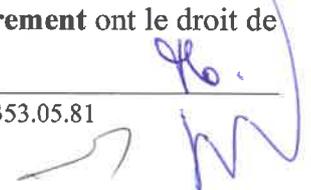
II. Modalités pratiques

1. Conditions d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire

En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19, FLORIDIENNE a considéré qu'il n'est pas possible d'organiser une réunion physique pour cette assemblée générale d'une manière qui éviterait tout risque de propagation du virus, selon les mesures prises par le gouvernement.

FLORIDIENNE a dès lors appliqué les principes de l'Arrêté Royal du 9 avril 2020 et a tenu cette Assemblée Générale d'une façon adaptée. Il a été interdit aux actionnaires ou aux mandataires de se rendre au lieu de la réunion pour y assister physiquement. La société a diffusé un webcast de la réunion qui permet d'écouter les exposés et de visionner les présentations par internet.

Le Conseil d'administration rappelle que depuis l'entrée en vigueur de la loi du 20 décembre 2010 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires des sociétés cotées telle qu'amendée par la loi du 5 avril 2011, conformément aux articles 7 :128 §1 et 7 :129 §2 du Code des Sociétés et des Associations, seules les personnes qui sont actionnaires à la **date d'enregistrement** ont le droit de



participer à l'Assemblée Générale, pour le nombre d'actions dont ils sont détenteurs à cette date. La date d'enregistrement est fixée par la loi à 14 jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit en l'espèce le **mardi 19 mai 2020**.

La participation à l'Assemblée Générale Ordinaire est, en outre, subordonnée à l'accomplissement des formalités suivantes, conformément aux dispositions du Code des Sociétés et des Associations et de l'article 17 des statuts :

Les propriétaires de titres nominatifs ont été invités à envoyer un formulaire de participation (disponible sur www.floridienne.be) au Secrétariat Général de Floridienne S.A. (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be) pour le **jeudi 28 mai 2020** au plus tard, en précisant le nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote. Les actionnaires nominatifs ne pourront participer à l'Assemblée Générale que dans la mesure où leurs actions sont inscrites dans le registre des actions nominatives de la société à la date d'enregistrement, soit le **mardi 19 mai 2020 à minuit**.

Les propriétaires de titres dématérialisés devaient produire pour le **mercredi 20 mai 2020** au plus tard, au Secrétariat Général de Floridienne S.A. (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be), une attestation d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement, soit le **mardi 19 mai 2020 à minuit**. Ils ont été invités à envoyer leur formulaire de participation (disponible sur www.floridienne.be) au Secrétariat Général de Floridienne S.A. (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be) pour le **jeudi 28 mai 2020** au plus tard, en précisant le nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote.

Le service financier de Floridienne S.A. est assuré par la **Banque Degroof**.

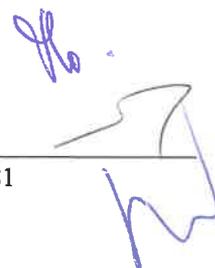
FLORIDIENNE a annoncé qu'en fonction de l'impossibilité pour les actionnaires ou mandataires de se rendre physiquement à la réunion, il était possible d'émettre les votes à l'assemblée générale de deux façons :

- en donnant procuration à Thibaut HOFMAN, Directeur financier, qui votera en leur nom conformément à leurs instructions de vote, telles qu'elles auront été indiquées par eux-mêmes sur le formulaire « procuration/bulletin de vote », disponible sur le site web de la société. Il n'était pas possible de donner procuration à une autre personne puisque cette personne ne sera pas à même d'assister à la réunion.
- En soumettant les votes par écrit en utilisant le formulaire « procuration/bulletin de vote » disponible sur le site web de la société.

Le formulaire « procuration/bulletin de vote » était à compléter, dater et signer et devait être envoyé par :

- Voie électronique à dvb@floridienne.be (sous la forme d'un scan clairement lisible ou une photo), ou :
- Courrier ordinaire à FLORIDIENNE, drève Richelle 161 P Bte 4, 1410 Waterloo – il était vivement conseillé d'utiliser la voie électronique puisque les services postaux peuvent encourir des délais plus importants en cette période de crise.

Le formulaire « procuration/bulletin de vote » signé, devait être remis à la société selon l'une des deux manières indiquées, pour le **jeudi 28 mai 2020** au plus tard. Il fallait s'assurer d'avoir clairement complété les instructions de vote (ou les votes) (« pour », « contre », « abstention »). En cas d'absence d'instructions de vote ou d'absence de votes lisibles ou clairement indiquées, l'actionnaire sera considéré avoir voté « pour » à ces points.



2. Ordre du jour complémentaire

Le Conseil a informé les actionnaires que, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 20 décembre 2010 précitée, un ou plusieurs actionnaires qui détiennent ensemble au moins 3% du capital de la société peuvent demander, conformément à l'article 7 : 130 §1 du Code des Sociétés et des Associations, l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour et déposer des propositions de décision concernant les sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Ces demandes devaient parvenir à la société au plus tard **le lundi 11 mai 2020**, soit 22 jours avant l'assemblée générale, au Secrétariat Général de Floridienne S.A. (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be).

La société devait accuser réception des demandes formulées par courrier ou par e-mail dans un délai de 48 heures à compter de la réception à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Le cas échéant, un ordre du jour complété devait être publié par la société, au plus tard 15 jours avant l'assemblée générale soit le **lundi 18 mai 2020**.

Des informations plus détaillées sur ces droits ont figuré sur le site internet de la société www.floridienne.be

Ceci exposé, l'assemblée aborde l'ordre du jour. Les actionnaires avaient la possibilité dès la publication de la convocation à cette Assemblée de poser des questions au sujet des rapports ou des points portés à l'ordre du jour. Aucune question écrite n'a été adressée à la société. Après délibération l'assemblée prend les résolutions suivantes :

L'assemblée, consultée, renonce à entendre la lecture des rapports de gestion, de contrôle et de rémunération de Floridienne Group ainsi que la communication des comptes consolidés, dont les actionnaires ont eu connaissance.

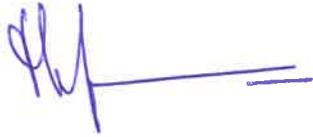
1. L'assemblée adopte à la majorité de 867.083 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition relative à l'approbation des comptes sociaux et à l'affectation des résultats de la société pour l'exercice 2019.
2. L'assemblée adopte à la majorité de 867.083 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de ne pas distribuer de dividende au titre de l'année 2019 et de reporter le résultat à affecter soit 110.626.368,31 EUR.
3. L'assemblée adopte à la majorité de 857.583 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 9.500 abstentions la proposition d'approuver le rapport de rémunération 2019.
4. L'assemblée adopte à la majorité de 867.083 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice 2019.
5. L'assemblée adopte à la majorité de 867.083 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de donner décharge au commissaire pour l'exercice 2019.
6. L'assemblée adopte à la majorité de 867.083 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de nommer la société BCCONSEIL SPRL (BE0806.227.079), représentée par Monsieur Bernard Delvaux, en tant qu'administrateur indépendant pour une durée de quatre années.

CLOTURE

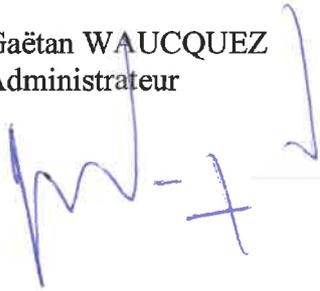
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h35.

Lecture intégrale faite, tous commentaires sollicités ou simplement utiles ayant été fournis par le Président, les membres du bureau, l'administrateur présent et intervenant, ont signé avec le Président.

Thibaut Hofman
Secrétaire



Gaëtan WAUCQUEZ
Administrateur



Marc Yves Blanpain
Président

